

# Accommodements raisonnables alimentaires dans 30 communes d'Ile-de-France : quelques chiffres

J'ai déjà eu l'occasion de lutter contre les préjugés pro islamiques qui détruisent la conception laïque du vivre ensemble dans ma bonne ville d'Argenteuil. J'ai ainsi dû m'opposer à ce que des parents d'élèves détournent un budget alimenté par tous et destiné initialement à l'organisation d'une kermesse laïque vers le soutien du culte musulman et d'une filière alimentaire communautaire. Il s'agissait de présenter comme normal et sans incidence la décision de financer de la nourriture halal pour cette manifestation festive .

On imagine facilement l'effet de levier que cette décision de financer du halal entre parents d'élèves aurait eu si elle avait perduré. Elle aurait pu permettre tôt ou tard de faire pression sur l'équipe municipale en ces termes « *Monsieur le maire, inspirez-vous de la sagesse de vos administrés qui quand on les laisse décider entre eux savent respecter les traditions de chacun (viande halal dans toutes les kermesses de la commune) alors que vous, vous persistez, au nom d'une laïcité frileuse à imposer tous les jours de la viande impure à nos enfants dans les cantines de la commune.* »

Bien sûr, fidèle à la démarche des petits pas qui permet de faire mûrir le fruit, de créer la confusion dans le camp laïque et de mieux armé le piège, certains de mes concitoyens (pas forcément musulmans) penseraient sans doute, au préalable, à demander à la mairie, au nom des valeurs d'accueil, de tolérance et de respect de la diversité, que les

« traditions » alimentaires musulmanes soient « respectées » lors des évènements (réceptions, banquets, pot d'honneur, ...) donnés à l'Hôtel de Ville.

Une des nombreuses justifications qui m'avait été donné, à l'époque, pour justifier ce détournement de fond avec abus de confiance était que : proposer à tous de la viande halal n'était finalement qu'une mesure de compensation assez modeste au motif que, tous les vendredi, un plat de poisson était imposé à tous les enfants. En jouant sur le sentiment d'égalité de traitement entre les religions, cet argument affirmait :

1) du poisson tous les vendredis à la cantine, c'est chrétien ;

2) acheter du halal une fois par an pour la kermesse : c'est vraiment peu demander par rapport à ce favoritisme traditionnel pour la religion chrétienne.

En réalité, il s'avère que les écoles d'Argenteuil, non contentes de ne respecter aucun impératif alimentaire chrétien, s'imposent l'obligation de proposer systématiquement à tous les enfants musulmans un plat alternatif lorsque du porc est programmé au menu. De cette façon, elles mettent en pratique l'interdit mahométan qui bannit la viande de porc de l'alimentation du musulman pratiquant.

Ce qui m'avait frappé à l'époque, outre le mensonge éhonté, c'était que les 7 personnes qui participaient à la réunion interne à l'association où ma dissidence avait été examiné croyaient « dur comme fer » à cette injustice imaginaire envers nos compatriotes de confession musulmane.

Pas une n'avait vérifié quoi que ce soit mais chacune était d'accord avec les autres pour considérer que les musulmans étaient victime d'une discrimination de la part de l'école républicaine.

Que l'on puisse considérer comme une évidence, une contre vérité aussi facile à vérifier me semblait relever d'un déni de réalité ou tout au moins d'un a priori massif et profond éminemment contraire à la raison.

Encore avais-je l'espoir, à l'époque, que ces préjugés erronés

victimisant les français de confession musulmane, tous considérés comme désireux de vivre selon les règles de la charia, n'existaient que parmi les parents d'élèves du quartier d'Argenteuil où j'habite. Quelle ne fut pas mon irritation et mon désarroi, lorsque j'entendis André Glavany (un des membres de la commission Gérin les plus laïques) affirmer (lors de l'audition de M. Bauberot le 21/10/09 à 1 heure 6 minutes et 30 secondes du début de la vidéo mise en ligne

sur <http://www.assemblee-nationale.fr/13/commissions/voile-integral/voile-integral-20091021-1.asp>) qu'il serait prêt à accepter des accommodements raisonnables pour les menus des cantines dans la mesure où l'église catholique imposait le poisson tous les vendredis à l'école.

Sans doute M. Jean Glavany avait-il des données dont je n'avais pas connaissance ? Il est clair pour moi qu'un élu républicain et laïque aussi conséquent que M. Glavany ne peut pas communiquer publiquement une posture générale (en l'occurrence favorable à la prise en compte d'injonctions confessionnelles dans la composition des menus des cantines des écoles laïques) sans s'appuyer sur des données vérifiées et un argumentaire étayé.